



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230308-DEL_2023_0026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 03 mars 2023**

Délibération n° 26

L'an deux mille vingt trois, le trois mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 24 février 2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme EYNARD à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING, Madame Celine GACON à Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Jean-Williams SEMERARO à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 22H05

Rédacteur : Laetitia CHENEVERT Bibliothèque

Objet :	Bibliothèque municipale : adoption d'une charte informatique
----------------	--

Rapporteur : Mathilde BOURGIN

La bibliothèque municipale du Puy-en-Velay met à la disposition de ses usagers des postes informatiques, ainsi que la connexion à son réseau Wi-Fi. Encadrée et animée par les agents, l'utilisation de ces ressources est conforme aux missions de la bibliothèque. Le but est de permettre l'accès à l'information et à la culture, tout en offrant la possibilité de s'initier aux outils et aux services numériques.

Afin d'améliorer ce service, la bibliothèque municipale a fait l'acquisition d'un outil de gestion de ses postes informatiques. Cet outil permet d'améliorer la gestion du service proposé : synchronisation des utilisateurs avec le système de gestion de la bibliothèque, sécurisation des postes publics, gestion des impressions, animation d'ateliers numériques.

Délibération n°26 du vendredi 03 mars 2023

Il facilite également l'accès des publics aux postes informatiques et adaptés aux besoins des usagers : logiciels de bureautique, navigation de sites et d'outils à découvrir, réservations en ligne de postes ou de places de travail.

Ce nouvel outil amène la nécessité d'une charte d'utilisation des postes informatiques publics proposés par la bibliothèque. Cette charte permet de formaliser les conditions d'accès et d'utilisation du service ainsi que la responsabilité des utilisateurs.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 21/02/2023

A reçu un avis favorable en Commission Animations Culturelles - Vie associative du 16/02/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la charte informatique de la bibliothèque municipale annexée à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 3 mars 2023,
Le Secrétaire de séance,
BENAT Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 03
mars 2023